

Etiquetage des produits des colonies israéliennes : une avancée importante

Communiqué de l'AFPS, vendredi 25 novembre 2016

L'AFPS salue l'avancée que constitue la parution au journal officiel de l'avis sur l'étiquetage des produits des colonies israéliennes.

Rappelant que « *en vertu du droit international le plateau du Golan et la Cisjordanie, y compris Jérusalem Est, ne font pas partie d'Israël* », cet avis fait obligation aux « opérateurs économiques » de ne pas s'en tenir à une simple mention géographique (produit originaire de Cisjordanie ou du Golan), mais « *d'ajouter, entre parenthèses, l'expression « colonie israélienne » ou des termes équivalents* ».

Il aura fallu une année entière pour mettre en conformité la réglementation française avec les dispositions européennes, mais c'est bien une première victoire dans le combat que nous menons, notamment avec nos partenaires de la Plateforme et la campagne « Made in Illegality ».

Nous continuerons ce combat jusqu'à ce que ces produits ou services provenant d'une violation du droit international ne soient plus commercialisés en France. A cet effet nous poursuivons notre campagne en direction des grandes enseignes de la distribution pour qu'ils ne soient plus proposés à la vente et en direction des pouvoirs publics pour que le gouvernement prenne la décision politique de leur interdiction.

Le rappel par la Cour pénale internationale (CPI) du fait que Gaza et Jérusalem Est sont des territoires occupés en dépit des allégations ou prétentions israéliennes est un point d'appui supplémentaire. Alors que les soutiens inconditionnels du gouvernement israélien persistent à tenter de nous réduire au silence, nous réaffirmons le caractère essentiel de l'ensemble de nos combats pour le respect du droit.

Le Bureau national